

L'Afir, qui ne dispense que des formations professionnelles à des salariés déjà en poste.

Surtout, informez-nous de la situation dès la demande de convention. Nous pourrions ainsi prendre en compte votre besoin avant votre inscription, et pourrions vous proposer des solutions spécifiques d'aménagement de votre parcours de formation, lorsque cela sera possible.

Dans ce cadre, nous vous proposons

De vous accueillir et vous accompagner individuellement.

D'évaluer vos besoins spécifiques au regard d'une situation de handicap

De mettre en oeuvre les adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires.

Les solutions de compensation peuvent être de l'ordre des aménagements organisationnels, comme des tiers-temps pour les épreuves que nous organisons, ou la mise en relation avec un accompagnement humain, comme un interprète en langue des signes.

Notre référent handicap peut vous aider dans les démarches auprès de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).

